

Annexe : LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Toutes les prestations sont attribuées sous condition de ressources (QF ou QFA), sauf indication contraire.

PIM : Quotient familial QF = revenu brut global des revenus N-2 / nombre de parts fiscales N-2 ≤ 12 400 € **ASIA** : QF académique QFA = revenu imposable de l'année précédente / nombre de parts fiscales x 12 ≤ 1 700 €

PIM (taux 2024*)

• Subventions pour séjours d'enfants (moins de 18 ans, QF ≤ 12400 €)		
En centre de loisirs sans hébergement (CLSH)	CLSH avec agrément ministériel	Journée complète : 6,06€ Demi (½) Journée : 3,06€
En centre de loisirs avec hébergement (CLSH)	CLAH avec agrément ministériel 45 jours/an au maximum	- Enfant moins de 13 ans : 8,40€ - Enfant de 13 à 18 ans : 12,70€
Mise en œuvre dans le cadre du système éducatif	Séjour de 5 jours minimum, 1 fois /an	- Forfait pour 21 jours ou plus : 87,50€ - Séjour inférieur à 21 jours : 4,14€
Séjours linguistiques	21 jours/an au maximum	- Enfant moins de 13 ans : 8,40€ - Enfant de 13 à 18 ans : 12,71€
En maison familiale ou gîtes	Centre agréé ou labellisé	- Séjours en pension complète : 8,84€ - Autre formule : 8,40€
• Enfants handicapés (non soumis à conditions de ressources)		
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (APEH-20 ans)	Notification d'attributions de l'AEEH en cours de validité	183,00€/mois*
Allocation aux parents de jeunes adultes handicapés de 20-27ans (APEH 20-27ANS)	Jeune en études ou apprentissage Non cumulable avec l'AAH ou la PCH	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales
ASIA (au 01/09/2018 ; QFA ≤ 1700€)		
Aide à l'accueil des agents nouvellement nommés dans des dépendances	Contractuel : aucune condition de ressources	600€ Non cumulable avec l'ISG (Iles du Nord)
Accompagnement difficultés financières	Soumis à l'avis de l'assistante sociale et de la CAAS	Lutte contre l'endettement et le surendettement
Aide à l'accès à un nouveau logement	Contractuels des Iles du Nord et des Dépendances : aucune condition de ressources	Non cumulable avec l'ISG (Iles du Nord), l'AIP (Aide à l'installation du Personnel) 500€
Aide à l'amélioration de l'habitat	Soumis à l'avis de l'assistante sociale	700€ (retraités) ; 500€ (actifs)
Garde Périscolaire	Enfant à partir de 6 ans	30€ / mois
Aide à l'étudiant pour la 1 ^{ère} entrée dans l'enseignement supérieur	Inscription de l'étudiant uniquement pour l'année universitaire en cours	- en Guadeloupe : 500 € - Hors de Guadeloupe : 800€ si inexistence ou saturation de la filière, sinon 500€
Aide au déplacement pour raisons de santé (hors du département ou de la COM de résidence)	Aucune condition de ressources. Agent bénéficiaire pour lui-même, ou pour accompagner son conjoint ou enfant malade (si exigence médicale)	600€ Convention médicale et justificatif de présence à la consultation et le cas échéant le justificatif d'accompagnement
Aide à la formation (contractuels)	Aucune condition de ressources. Exclusivement formations CNED, ESPE, UA, CNAM, IFAGEC (enseignement du privé), Universités extérieures	40% du montant du prix de la formation plafonné à 1600€ Justificatif d'inscription et de paiement (et le cas échéant copie de l'échéancier)
Aide à la formation du DU (Diplôme Universitaire)	Titulaires (Infirmiers, assistants sociaux, COP, CPE,) Aucune condition de ressources.	Prise en charge : 4 à 6 dossiers par année
Séjours en CLSH	Si la PIM ne peut être attribuée	Journée complète : 6,06€ Demi (½) Journée : 3,06€
Séjours en CLAH ; Séjours linguistiques	Si la PIM ne peut être attribuée	15€/jour
Aide aux loisirs	Réservé au personnel retraité. Aucune condition de ressources.	500€, 1 fois/an Sur justificatif d'inscription et facture